

**Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre
(POCTEFA 2014-2020)**

.....

Guide de communication

Version JUIN 2018

Interreg
POCTEFA



Le présent guide a été créé pour aider les bénéficiaires de projets du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) à respecter leurs obligations en termes d'information et de communication.

Nous vous recommandons de compléter la lecture du présent guide par celle du Manuel d'utilisation du logo du Programme.

1. Introduction	4
2. Les règlements de communication	4
3. Le rapport entre la communication du projet et la communication du programme	5
4. Le logo du Programme et la mention du FEDER	5
5. Les éléments obligatoires.....	9
6. Les éléments spéciaux.....	12
7. Respect et corrections financières	13
8. Autres éléments et recommandations	13
9. En résumé.....	17
10. Cadre-résumé du matériel	18
11. Modèles et exemples	20

1. Introduction

Les projets ayant été programmés par le Programme POCTEFA 2014-2020 (également dénommés opérations) sont soumis à une série d'obligations en matière d'information et de communication.

Bien que le domaine d'application de la politique de cohésion soit assez large, peu d'Européens connaissent l'impact réel de l'Europe sur leur vie quotidienne. Diffuser le travail de l'Union est une obligation incombant aux projets. Cela signifie que ces derniers doivent aider les habitants du territoire du POCTEFA à avoir connaissance des avantages que les politiques européennes apportent à leur vie quotidienne.

Les projets approuvés par le POCTEFA sont bénéficiaires du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), faisant donc de leurs responsables des ambassadeurs de l'Union européenne.

La convention FEDER relie les projets au Programme et leur octroie la subvention. En signant cette convention, les projets s'engagent à respecter les obligations de communication leur incombant. En outre, en la signant, **les projets s'engagent à mettre en œuvre les actions de communication présentées lors de la candidature du projet.**

2. Les règlements de communication

Le Secrétariat Conjoint (SC) du Programme a préparé le présent document afin d'aider les partenaires des projets à respecter les conditions requises d'information et de communication figurant aux articles 115, 116 et 117 et à l'Annexe XII du Règlement (UE) n° 1303/2013, ainsi qu'aux articles 3, 4 et 5 du Chapitre II et à l'Annexe II du règlement (UE) n° 821/2014.

Règlement UE N° 1303/2013, Annexe XII (2.2.)

*Règlement UE n° 821/2014, Chapitre II, Art. 3, 4, 5 et
Annexe II*

Lesdits règlements établissent une série d'obligations en matière de communication. Une correction financière du projet peut être décidée si ces règlements ne sont pas respectés.

3. Le rapport entre la communication du projet et la communication du programme

La communication du projet contribue à la stratégie de Communication du Programme (disponible sur le site web <https://www.poctefa.eu/documentacion/estrategia-comunicacion/>). Plus concrètement, la communication du projet doit viser à ce que ses publics- cible définis, tout comme le grand public, soient au courant des résultats et des succès du projet.

Les langues du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) sont l'espagnol et le français. Toute information et diffusion du projet, matériaux de communication comme brochures, posters, sites webs, etc., doit être diffusée toujours dans l'une des deux langues officiels du Programme (espagnol ou français). Toute langue supplémentaire est la bienvenue mais l'information destinée au public doit être au moins en espagnol ou français. Une correction financière du projet peut être décidée si cette condition n'est pas respectée.

Le succès de la communication du projet dépendra de l'établissement et du développement de relations continues avec les publics cibles tout au long de la vie du projet.

Le succès de la communication du Programme dépend en grande mesure de la coopération entre les projets et le Secrétariat Conjoint (SC). Par exemple, nous recommandons aux projets qu'ils envoient au SC les invitations aux événements qu'ils organisent ou qu'ils mentionnent le programme (#POCTEFA) s'ils sont utilisateurs de Twitter.

4. Le logo du Programme et la mention du FEDER

Les projets développent habituellement plusieurs actions d'information et de communication telles que des événements (conférences, séminaires, conférences de presse, réunions d'information, formation, etc.), des sites web, des documents (présentations, invitations, communiqués de presse, etc.), publications (brochures), matériel de promotion (T-shirts, sacs, tasses, parapluies, etc.), affiches, plaquettes d'information, enseignes de véhicules, etc.

Lors de la préparation de ces matériels d'information et de communication, les projets doivent avoir toujours pris en considération le fait qu'ils sont dans l'obligation de montrer le soutien du Programme et des fonds de l'Union européenne.

Les projets ont donc pour **obligation d'inclure, dans toutes les mesures et tous les supports de communication, les éléments suivants** :

- **Logo du Programme POCTEFA** (comprenant l'acronyme du projet, si cette option de logo a été choisie, conformément aux caractéristiques techniques du Manuel d'utilisation du logo du Programme POCTEFA).

- **Référence au FEDER**, source de financement du Programme. Il doit être présenté de la sorte : Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans une langue (français ou espagnol).

Il faut toujours inclure :

- 1.**  
- 2.** Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Exception ! Pour les petits objets promotionnels (par exemple, les stylos ou les clés USB) l'obligation de faire référence au FEDER n'est pas applicable.

NOTE: si un projet développe un matériel audio informatif (une publicité à la radio par exemple) obligatoirement les éléments suivants doivent être mentionnés: nom du projet, objectif du projet, référence à l'Union européenne et au FEDER.

Exemple: Le projet [nom du projet] a été cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) à travers le programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (**POCTEFA 2014-2020**) créé par l'Union européenne. L'objectif du projet est [objectif du projet].

Le logo du Programme

Le logo du Programme comprend le drapeau européen et la mention de l'Union européenne. Le logo respecte ainsi l'obligation d'inclure sur tous les supports de communication au moins les éléments suivants :

- La référence à l'« Union européenne » sans abréviation (en conformité avec le Point 4 de l'article 4 du Chapitre II du Règlement UE n° 821/2014).
- Le drapeau de l'Union européenne (en conformité avec les articles 3, 4 et 5 et l'Annexe II du Règlement UE n° 821/2014). **Les spécifications suivantes concernant le drapeau de l'UE doivent être prises en compte :**
 - Il sera toujours clairement visible et occupera un endroit spécial sur tous les supports.
 - Sa taille réelle sera appropriée à l'échelle du matériel.
 - Il devra être en couleur, dans la mesure du possible. Il ne sera possible d'utiliser une version monochrome que dans des cas justifiés.
 - Si d'autres éléments sont représentés à côté du **drapeau de l'UE**, celui-ci **devra avoir au moins la même hauteur et largeur que le logo le plus grand**. **NOTE:** cette obligation ne tient pas compte du logo du projet. Le drapeau européen ne peut

être plus petit que le reste des logos institutionnels ou politiques. Le logo du projet peut être plus grand que le drapeau de l'Union européenne.

Vous pouvez télécharger le logo officiel du Programme sur le site web www.poctefa.eu



Si plusieurs logos figurent sur une brochure, le drapeau de l'Union européenne devra avoir au moins la même taille que celle du logo le plus grand. Exemple :

INCORRECT :



CORRECT :



Le logo du Programme comme le logo du projet

Le Secrétariat Conjoint du Programme permet aux projets d'utiliser le logo du Programme en tant que logo du projet. Cela a pour but de donner de la visibilité à Interreg et au travail de l'UE, ainsi que de faire faire des économies aux projets en termes d'argent et de temps. En ce cas, le Secrétariat Conjoint fournira un logo à chaque projet qui en fait la demande. Il s'agit d'un logo du programme incluant le nom du projet. Le Manuel d'utilisation du logo sera joint à celui-ci.

Exemple :



Pour en savoir plus sur cette option et l'utilisation du logo du Programme, veuillez lire le Manuel d'utilisation du logo du Programme, que vous pouvez télécharger [ici](#).

En résumé, il y a deux options tout aussi valables:

Option 1- Logo du projet + Logo du programme = DEUX logos. Exemple:



Option 2- Logo du programme comme logo du projet = UN logo.



* Chaque projet peut choisir l'option qui l'intéresse le plus.

5. Les éléments obligatoires

Dans le but de donner de la visibilité au travail de l'UE et aux résultats obtenus grâce au financement du FEDER, les projets ayant été programmés dans le cadre du POCTEFA 2014-2020 sont dans l'obligation de respecter les points suivants :

Les éléments obligatoires

- I. Événements avec médias
- II. Communiqué de presse
- III. Affiche contenant des informations sur le projet
- IV. Communication interne
- V. Documents contenant la déclaration POCTEFA
- VI. Site web des bénéficiaires (partenaires du projet)

I. Événements avec médias

Tout au long de leur vie, les projets devront organiser **au moins un événement auquel seront convoqués les médias** (comme par exemple la clôture du projet au cours de laquelle ils présentent les résultats).

II. Communiqué de presse

Tout au long de leur vie, les projets devront envoyer au moins **un communiqué de presse** contenant des informations sur le projet aux médias de tous les pays impliqués dans ledit projet. Par exemple, si des partenaires espagnols et français participent au projet, il faudra envoyer un communiqué de presse aux médias des deux côtés de la frontière.

Voir conseils pour faciliter la rédaction d'un communiqué de presse à la page 20 et l'exemple n°1.

III. Affiche contenant des informations sur le projet

Les projets devront installer une **affiche contenant des informations sur le projet** (nom et objectif du projet) sur laquelle figureront le logo du programme et la mention du FEDER. Il sera disposé à un **endroit bien visible du public**, comme l'entrée d'un bâtiment, par exemple, et sera au moins au format A3. Cette affiche est **obligatoire pour toutes les opérations**, sauf celles qui financent des travaux d'infrastructure ou de construction et qui bénéficient d'une aide publique dépassant 500 000 euros (cf. paragraphe 6 intitulé « infrastructure ou construction ») (voir le modèle à la page 22) .

L'affiche doit être faite sur un support imprimé et permanent (par exemple papier ou méthacrylate). Un écran (tablette, TV, etc.) n'est pas accepté comme support.

Une affiche peut inclure des informations sur différents projets gérés dans le même bâtiment, pour autant qu'elle respecte les obligations décrites ci-dessus.

Voir l'exemple n°2 Affiche contenant des informations sur le projet.

IV. Communication interne

Les chefs de file des projets sont dans l'obligation de faire part aux autres partenaires du soutien financier européen reçu et des normes de communication.

V. Documents contenant la déclaration POCTEFA

Tout document destiné au public ou aux participants à un projet devra inclure une déclaration informant du fait que le programme opérationnel a reçu le soutien du Fonds Européen de Développement Régional.

Le Programme propose la déclaration POCTEFA suivante :

El proyecto ha sido cofinanciado al 65% por el Fondo Europeo de Desarrollo Regional (FEDER) a través del Programa Interreg V-A España-Francia-Andorra (**POCTEFA 2014-2020**). El objetivo del POCTEFA es reforzar la integración económica y social de la zona fronteriza España-Francia-Andorra. Su ayuda se concentra en el desarrollo de actividades económicas, sociales y medioambientales transfronterizas a través de estrategias conjuntas a favor del desarrollo territorial sostenible.

--

Le projet a été cofinancé à hauteur de 65 % par le *Fonds Européen de Développement Régional* (FEDER) dans le cadre du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (**POCTEFA 2014-2020**). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de l'espace frontalier Espagne-France-Andorre. Son aide est concentrée sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières par le biais de stratégies conjointes qui favorisent le développement durable du territoire.

--

The project has been 65% cofinanced by the European Regional Development Fund (ERDF) through the Interreg V-A Spain France Andorra programme (**POCTEFA 2014-2020**). POCTEFA aims to reinforce the economic and social integration of the French-Spanish-Andorran border. Its support is focused on developing economic, social and environmental cross-border activities through joint strategies favouring sustainable territorial development.

VI. Site web des bénéficiaires (partenaires du projet)


Chaque partenaire du projet possédant un site web devra y inclure le nom et une description succincte de l'opération, ainsi que ses objectifs et résultats. En outre, il devra mettre en avant le soutien financier de l'Union européenne (Annexe XII du Règlement 1303/2013 de l'UE). Enfin, il devra comprendre le logo du POCTEFA.

Au vu de l'article 4 du Chapitre II du Règlement UE n° 821/2014, il existe des normes spécifiques concernant l'utilisation du drapeau de l'Union européenne.

- a) Le drapeau et la référence à l'UE doivent être **visibles en entrant sur le site web**, sans avoir à déployer la page (c'est-à-dire sans avoir à faire de *scroll*). NOTE: sur le site web des bénéficiaires, il n'est pas obligatoire que le drapeau et la référence à l'UE soient dans la page d'accueil (home); ils peuvent apparaître dans une section spécifique où l'on parle du projet.
- b) Le drapeau de l'UE doit obligatoirement apparaître **en couleur sur les sites web**.
- c) Le drapeau de l'Union européenne (y compris lorsqu'il fait partie du logo) doit mesurer **au moins la même taille** que les autres logos y figurant.

En outre, nous recommandons qu'il soit relié au site du Programme (www.poctefa.eu) et au site web de la Politique régionale de l'Union européenne (ec.europa.eu/regional_policy/es/).

Sur le site web de chaque partenaire du projet :

1. Nom de l'opération
2. Description succincte de l'opération
3. Objectifs et résultats de l'opération
4. Mention du FEDER
5. 

Règles concernant le drapeau de l'UE

1. Visible en entrant sur le site web (pas de *scroll*)
2. Toujours en couleur
3. Toujours au moins de la même taille que les autres logos.

Voir exemple n°3.

6. Les éléments spéciaux

Équipements

Lorsqu'un projet investit dans des équipements et que ceux-ci sont financés, en partie ou dans leur intégralité, par le Programme, ils doivent porter une étiquette (ou un autocollant) contenant les éléments suivants :

- le logo du Programme ;
- la référence au Fonds Européen de Développement Régional dans une langue (français ou espagnol).

L'étiquette ne doit pas être retirée après la finalisation du projet.

Voir exemple n°4.

Infrastructure ou construction

Les opérations finançant des travaux d'infrastructure ou de construction et bénéficiant d'une aide du **FEDER dépassant 500 000 euros** sont dans l'obligation de poser un **panneau d'affichage temporaire** indiquant les caractéristiques mentionnées ci-après.

Les opérations finançant l'achat d'un objet physique, des travaux d'infrastructure ou de construction, et bénéficiant d'une aide publique totale (**coût total**) **dépassant 500 000 euros** sont dans l'obligation de poser une **plaque permanente** indiquant les caractéristiques mentionnées ci-après. La plaque permanente devra être posée dans un délai de **trois mois** à compter de la finalisation de l'opération.

Le panneau comme la plaque doivent :

- Être posés à un endroit bien visible du public.
- Avoir une taille importante.
- Comprendre les éléments et informations suivants :
 - Nom et principal objectif de l'opération
 - Logo du Programme
 - Référence au FEDER
- Au moins 25 % de sa surface devra être occupée par les éléments mentionnés au paragraphe c.

Cf. le modèle au point 11. Modèles.

Voir exemple n°5.

7. Respect et corrections financières

Tous les projets doivent garantir le respect des règles en matière de visibilité. Les projets doivent conserver les échantillons des articles de promotion ayant été financés (comme les clés USB ou les stylos, par exemple) pour répondre à une demande des autorités du programme. Lors de déclaration des dépenses et de financement, des photos de ces éléments devront être ajoutés aux factures. Une photographie numérique des éléments sera considérée comme constituant une preuve suffisante dans le cas des affiches, des stands d'exposition, et plus particulièrement lorsque l'événement est organisé par des tiers, et lorsque seuls quelques articles de chaque type sont produits.

Une correction financière peut être décidée si les exigences de visibilité établies dans le présent guide et/ou dans les règlements européens ne sont pas respectées.

8. Autres éléments et recommandations

Site web du projet

Nous recommandons aux projets de créer et de tenir un **site web de l'opération**. Ce site web permettra à toute personne cherchant des informations sur le projet sur Internet de les trouver. Si ce site web est créé, il est obligatoire que les éléments suivants apparaissent sur ce site :

- le nom et une description succincte de l'opération, comprenant ses objectifs et résultats.
- la mention du FEDER de manière bien visible.
- le logo du POCTEFA.
- le lien vers le site du Programme (www.poctefa.eu)
- le lien vers le site web de la Politique Régionale de l'Union Européenne (ec.europa.eu/regional_policy/es/).

Au vu de l'article 4 du Chapitre II du Règlement UE n° 821/2014, il existe des normes spécifiques concernant l'utilisation du drapeau de l'Union européenne.

- a) Le drapeau et la référence à l'UE doivent être visibles **en entrant sur le site web**, sans avoir à déployer la page (soit sans avoir à faire de *scroll*). NOTE : sur le site web du projet, il est obligatoire que le drapeau et la référence à l'UE figurent sur la page d'accueil.
- b) Le drapeau de l'UE doit obligatoirement apparaître **en couleur sur les sites web**.
- c) Le drapeau de l'Union européenne (y compris lorsqu'il fait partie du logo) doit mesurer **au moins la même taille** que les autres logos y figurant.

Nous recommandons que, après la finalisation du projet, le site web soit disponible au grand public afin de contribuer à la durabilité du projet.

Voir exemple n°6.

Réseaux sociaux

Nous recommandons aux projets de créer des comptes sur les réseaux sociaux, à condition qu'ils disposent de l'équipe et du temps nécessaire afin de pouvoir mettre ces réseaux à jour. S'ils ne possèdent pas la capacité leur permettant de les maintenir, il est préférable d'en faire part via les comptes des propres bénéficiaires.

Le programme POCTEFA dispose de ses propres réseaux sociaux : une page de Facebook (à laquelle on peut accéder d'[ici](#)), un compte Twitter ([@CTPPOCTEFA](#)), un compte LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/ctppoctefa/>) outre un [profil sur Youtube](#) et un [compte sur Flickr](#). Nous conseillons de suivre ces comptes ainsi que de les mentionner et de les étiqueter dans les messages diffusés sur les réseaux sociaux pour donner une plus grande visibilité à l'Union européenne et faciliter la diffusion des propres projets par le biais des réseaux du programme. Nous recommandons également l'utilisation de l'étiquette ou du hashtag #POCTEFA.



Newsletter

Si les actions de votre projet comprennent des activités et des événements présentant un intérêt pour le grand public, nous vous recommandons de créer une newsletter afin que les personnes intéressées puissent être mises au courant.

Vidéos et images

Aujourd'hui, la consommation d'informations penche plutôt vers les éléments graphiques que vers les textes. Il vaut mieux utiliser des vidéos, des images, des infographies, etc., plutôt que d'utiliser de longs textes. En tout état de cause, il est nécessaire de pouvoir compter sur l'équipe appropriée. Les ressources graphiques doivent être de bonne qualité. Nous recommandons qu'elles soient élaborées par des professionnels, dans la mesure du possible.

Les vidéos devront être courtes, avec des images et du son de bonne qualité. Le langage utilisé devra être simple et direct, dépourvu de termes techniques.

Médias

Les relations avec les médias sont également importantes. Outre les éléments obligatoires concernant les médias (le communiqué de presse et la convocation à un événement), nous recommandons de les maintenir au courant des nouveautés et des dates importantes relatives au projet. Le commencement et la fin du projet revêtent une importance particulière pour les médias locaux. Fournir des informations concernant le commencement du projet est intéressant pour les médias locaux étant donné qu'ils peuvent avoir intérêt à connaître les partenaires de leur région y participant ainsi que le financement reçu. Lorsque le projet arrive à sa fin, les médias veulent connaître les résultats obtenus et les bénéfices que ceux-ci ont entraîné pour les habitants du territoire.

Langage

Dans le cas des relations avec les médias comme de la communication avec le public externe, il faut toujours utiliser un langage simple et éviter de recourir à des termes techniques. Les communications doivent être succinctes, précises et compréhensibles pour un public non spécialisé.

Les principes horizontaux de l'Union européenne

Les bénéficiaires des fonds européens doivent constamment tenir compte des principes horizontaux de l'Union européenne :

- **Développement durable** : les activités de communication doivent tenir compte des conditions requises de protection de l'environnement et de l'efficacité des ressources. Par exemple, nous recommandons d'éviter d'imprimer les documents si cela ne s'avère pas strictement nécessaire et d'utiliser du matériel recyclé.
- **Égalité des chances et non-discrimination** : les bénéficiaires devront éviter une quelconque discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, une incapacité, l'âge ou encore l'orientation sexuelle. Les activités de communication devront plus particulièrement tenir compte de l'accessibilité pour

les personnes handicapées, au moyen de mesures permettant par exemple de créer des sites web accessibles aux personnes malvoyantes.

- **Égalité entre les hommes et les femmes** : les bénéficiaires devront tenir compte de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que de l'intégration de la perspective de genre dans les activités qui seront réalisées durant l'opération, communication incluse. Par exemple, il faudra vérifier que le projet s'adresse d'une manière équitable aux hommes et aux femmes et qu'il utilise un langage intégrateur dans ses actions de diffusion. Il est nécessaire aussi de prêter attention à l'utilisation d'un langage et des images non sexistes qui ne cachent, ne sous-estiment, n'humilient ou ne stéréotypent pas aux personnes de l'un ou l'autre sexe. Des messages sexistes qui perpétuent l'inégalité et la manque de visibilité des femmes doivent être évités. En résumé, il s'agit de lutter contre les stéréotypes des deux sexes.

9. En résumé

1. Le projet doit donner de la **visibilité** à l'Union européenne.
2. En signant la **convention FEDER**, les projets s'engagent à mettre en œuvre les actions de communication présentées lors de la candidature du projet.
3. Dans tous les éléments, il faut toujours inclure le **logo du Programme et la mention du FEDER** :



Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

4. Les bénéficiaires de toutes les opérations devront placer une **affiche** contenant les informations relatives aux projets, sauf celles qui financent des travaux d'infrastructure ou de construction et qui bénéficient d'un financement dépassant 500 000 euros. Ces dernières devront installer un panneau d'affichage provisoire durant le déroulement de l'opération et une plaque permanente lorsque celui-ci aura été achevé.
5. Les **équipements** financés, en partie ou dans leur intégralité, devront être marqués d'un logo du Programme et d'une référence au FEDER.
6. Les **documents externes** devront comprendre une déclaration informant du fait que le financement du Programme a été reçu.
7. **Les sites web des partenaires** devront inclure une description de l'opération, ses objectifs et résultats, ainsi que mettre en valeur le financement de l'Union européenne, outre le drapeau de l'UE, la mention de l'Union européenne et le logo du POCTEFA.
8. Les projets devront réaliser au moins un **événement auquel assisteront les médias** et rédiger un **communiqué de presse**.
9. Le non-respect des exigences de visibilité établies dans le présent guide et/ou dans les règlements européens peut déboucher sur une **correction financière**.
10. Veuillez nous suivre sur les réseaux sociaux

Réseaux sociaux #POCTEFA



[CTPPOCTEFA](#)



[CTPPOCTEFA](#)



[CTPyPOCTEFA](#)



[CTP-POCTEFA](#)

10. Cadre-résumé du matériel

Matériel	Éléments nécessaires	
Roll-up	Logo du Programme	Mention du FEDER
Sac	Logo du Programme	Mention du FEDER
Stylo	Logo du Programme	
Clé USB	Logo du Programme	
Cahier	Logo du Programme	Mention du FEDER
T-shirt	Logo du Programme	Mention du FEDER
Tasse	Logo du Programme	Mention du FEDER

Matériel	Éléments nécessaires		
Communiqué de presse	Logo du Programme	Mention du FEDER	Déclaration POCTEFA
Rapport	Logo du Programme	Mention du FEDER	Déclaration POCTEFA
Powerpoint	Logo du Programme	Mention du FEDER	
Invitation	Logo du Programme	Mention du FEDER	
Brochure	Logo du Programme	Mention du FEDER	Déclaration POCTEFA

Matériel	Éléments nécessaires					
Affiche obligatoire	Logo du Programme	Mention du FEDER	Nom du projet	Objectifs du projet	Obligatoire pour tous les projets sauf ceux de travaux d'infrastructure ou de construction, au moins au format A3 et à un endroit bien visible du public	
Panneau d'affichage temporaire	Logo du Programme	Mention du FEDER	Nom du projet	Objectifs du projet	Les éléments susmentionnés doivent occuper au moins 25 % de la surface	Sur des travaux d'infrastructures ou de construction bénéficiant de plus de 500 000 € de FEDER
Plaque permanente	Logo du Programme	Mention du FEDER	Nom du projet	Objectifs du projet	Les éléments susmentionnés doivent occuper au moins 25 % de la surface	Sur des travaux d'infrastructures ou de construction bénéficiant de plus de 500 000 € de FEDER de coût total
Autocollant pour matériel	Logo du Programme	Mention du FEDER	L'étiquette ne doit pas être retirée après la finalisation du projet.			
Véhicule	Logo du Programme	Mention du FEDER	L'étiquette ne doit pas être retirée après la finalisation du projet.			
Site web	Logo du Programme	Mention du FEDER	Logo en couleur	Lien vers le site web du POCTEFA et celui de la Politique Régionale de l'UE	Le drapeau et la référence à l'UE doivent être visibles en entrant sur le site web, sans avoir à faire de <i>scroll</i>	

11. Modèles et exemples

EXEMPLE N°1 : communiqué de presse

Conseils pour rédiger un communiqué de presse

Comment rédiger un communiqué de presse ?

1. Souvenez-vous d'inclure toujours le **logo POCTEFA** et la **mention du FEDER**.
2. Donnez à l'information un titre accrocheur pour le grand public.
3. Soulignez le plus important au moyen d'un ou de plusieurs sous-titres.
4. Débutez le corps du texte en indiquant la date et l'endroit où l'information se déroule.
5. Utilisez un langage simple et direct, dépourvu de termes techniques et facilement compréhensible pour un citoyen lambda. Essayez de rédiger des textes succincts.
6. N'oubliez pas d'inclure la **déclaration POCTEFA** dans le texte.

Le projet a été cofinancé à hauteur de 65 % par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (**POCTEFA 2014-2020**). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de l'espace frontalier Espagne-France-Andorre. Son aide se centre sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières par le biais de stratégies conjointes en faveur du développement territorial durable.

7. À chaque fois que cela sera possible, ajoutez des ressources graphiques, comme par exemple des photos de l'événement.
8. Envoyez le communiqué de presse aux médias des pays ou régions touchés par les informations.

Exemple de communiqué de presse



Interreg
POCTEFA



Logo POCTEFA

Huit institutions de France et d'Espagne garantissent la pérennité du réseau de recherche transfrontalier Refbio moyennant la signature d'accords de collaboration

Titre

- Navarrabiomed – Fundación Miguel Servet, leader de Refbio, a présenté aujourd'hui les résultats financiers du premier cycle d'activité auquel 2 100 professionnels du secteur biomédical d'Espagne et de France ont participé.
- Le fameux virologue Luis Enjuanes (CSIC), membre du Comité Scientifique qui a conseillé le gouvernement central lors de la crise de l'Ebola, a assisté à la journée de clôture.
- Le projet a été cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme POCTEFA

Sous-titres

Pampelune, 24 mars. Le Réseau transfrontalier de recherche biomédicale des Pyrénées, constitué dans le but de développer la coopération dans le domaine des sciences de la santé des deux côtés des Pyrénées, a clôturé aujourd'hui son premier cycle lors d'une journée tenue à Pampelune et organisée par Navarrabiomed – Fundación Miguel Servet, leader du réseau.

Cet événement, qui a eu lieu dans la salle de réunions du Complexe hospitalier B, a été présidé par la ministre de la Santé, Marta Vera. Y ont participé Cristina Igoa, responsable de la communication de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) ainsi que les représentants des huit organismes membres de Refbio, qui ont signé les accords de collaboration visant à garantir la durabilité du réseau et de débiter une nouvelle étape dans le cadre européen de la recherche (Programa Horizon 2020).

Texte

Lors de cette journée, à laquelle ont participé 2 100 chercheurs de France et d'Espagne, le bilan de l'activité de Refbio a été divulgué aux personnes présentes.

Le projet a été cofinancé à hauteur de 65% par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (**POCTEFA 2014-2020**). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de l'espace frontalier Espagne-France-Andorre. Son aide est concentrée sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières par le biais de stratégies conjointes qui favorisent le développement durable du territoire.

Déclaration
POCTEFA

Projet cofinancé par le FEDER

Mention
FEDER

EXEMPLE N°2: Affiche contenant des informations sur le projet

- Affiches :



InturPYR

Innovación turística para un destino único en el corazón de los Pirineos
Innovation touristique pour une destination unique au cœur des Pyrénées

Objetivo del proyecto: puesta en marcha de una estrategia conjunta para el desarrollo de un destino turístico transfronterizo en el corazón de los Pirineos, basado en la innovación y la cooperación.
Objectif du projet: mise en œuvre d'une stratégie conjointe de développement d'une destination touristique transfrontalière au cœur des Pyrénées, innovante et collaborative.

www.pirineos-pyrenees.eu

Proyecto cofinanciado por el Fondo Europeo de Desarrollo Regional (FEDER)
Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Interreg
POCTEFA

UNIÓN EUROPEA
UNION EUROPÉENNE

Taille minimale :
DIN A3

Interreg
POCTEFA
Limitis Forum

LIMITIS FORUM PROIEKTUA EFA 034/15



PROPOSITIONS SOCIOÉDUCATIVES TRANSFRONTALIÈRES
POUR PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

PROPUESAS SOCIOEDUCATIVAS TRANSFRONTERIZAS
PARA PROMOVER CIUDADANÍA INFANCIA Y JUVENTUD

MUGAZ HARAINDIKO PROPOSAMENAK, HERRITARRAK, HAURRAK
ETA GAZTEAK SUSTATZEKO

2016-2019

RENFORCER LES COMPÉTENCES ET L'INCLUSION
DANS LES TERRITOIRES

REFORZAR LAS COMPETENCIAS Y LA INCLUSIÓN
EN LOS TERRITORIOS


LURRALDEETAN ESKUMENAK ETA INKLUSIOA INDARTZEA

www.limitisforumproiektua.org



Este proyecto está cofinanciado por el Fondo Europeo de Desarrollo Regional (FEDER)
Projet Cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Modèle pour affiches

<h1>Nom de l'opération</h1> <p>Objectif principal</p>				
		Autres éléments		
Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Regional		Interreg POCTEFA		 <small>UNIÓN EUROPEA UNION EUROPEENNE</small>

EXEMPLE N°3: Site web des bénéficiaires (partenaires du projet)



Desarrollo de actividades innovadoras de carácter transfronterizo en el sector salud.

Acronimo: HEALTH LSR

OBJETIVO

El objetivo principal es desarrollar actividades innovadoras transfronterizas en el sector salud, favoreciendo la diversificación de las empresas del sector de silicona líquida vinculadas habitualmente a actividades de escaso valor añadido, hacia un sector con un elevado contenido innovador como es el sector salud.

El proyecto pretende:

- Generar 5 prototipos de nuevos productos (de silicona líquida) desarrollados por los socios y podrán ser empleados como elementos demostrativos del potencial de las empresas del sector, con el objetivo final de que las empresas del área se encarguen de su comercialización y explotación.
- Ampliar el polo de silicona líquida integrando a empresas, Universidades y Centros Tecnológicos y siendo núcleo de impulso de la diversificación de las empresas hacia actividades de mayor valor añadido.

Periodo de realización: 1 de Junio de 2016 - 31 de Mayo de 2019

Investigador principal del proyecto:
Dr. Felipe Prosper Cardoso.

Contacto:
Andrew Solomon, asolomon@unav.es

[SABER MÁS SOBRE EL PROYECTO](#)

EXEMPLE N°4: Équipements




EXEMPLE N°5: panneau d'affichage temporaire et plaque permanente

25% surface



Modèle de panneau d'affichage temporaire et plaque permanente :

<h1>Nom de l'opération</h1> <p>Objectif principal</p>				
		Autres éléments		
Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Regional		Interreg POCTEFA	 UNIÓN EUROPEA UNION EUROPÉENNE	

EXEMPLE N°6: Site web du projet

The image shows a screenshot of a website header and a main banner. The header contains the Refbio logo (PYRENEES BIOMEDICAL NETWORK) on the left, the Interreg POCTEFA logo in the center, and the European Union flag with the text 'UNIÓN EUROPEA' and 'UNION EUROPÉENNE' on the right. Below the header is a navigation menu with four items: 'Qué es Refbio', 'Áreas de investigación', 'Plataformas tecnológicas', and 'Participa en el proyecto'. The main banner features a close-up photograph of a person wearing blue gloves holding a purple microarray chip. The text 'EL CONOCIMIENTO TRASPASA FRONTERAS' is overlaid on the image. In the bottom left of the banner, there is a 'Saber más' link with a right-pointing arrow. In the bottom right, it says 'Proyecto financiado por el FEDER'.

Refbio
PYRENEES BIOMEDICAL NETWORK

Interreg
POCTEFA

UNIÓN EUROPEA
UNION EUROPÉENNE

Qué es Refbio Áreas de investigación Plataformas tecnológicas Participa en el proyecto

EL CONOCIMIENTO
TRASPASA FRONTERAS

Saber más 

Proyecto financiado por el FEDER

Personne de contact

Cristina Igoa

Responsable de communication

Téléphone + 34 974 36 31 00

E-mail : c.igoa@pocdefa.eu

www.pocdefa.eu

Programme financé par le Fonds Européen de Développement Régional.